

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 1^{er} OCTOBRE 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 1^{er} octobre 2018 à 20 h au centre administratif, 8, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, étaient présents : Mme Sandrine Reix, Mme Chantal Daigle, M. Jean Lachance, Mme Élisabeth Leclerc, M. Jean Lapointe et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Jean-Claude Pouliot, maire.

Marie-Ève Bergeron, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1. TAXE D'ACCISE 2014-2018, PROGRAMMATION REVISEE**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. MISE A JOUR DES DONNEES DE CAUCA**
 - 6.2. PREMIERS REpondants – FORMATION PR-3**
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1. DÉNEIGEMENT 2018-2019**
 - 7.2. FERMETURE ROUTE DU MITAN**
 - 7.3. ACHAT DE PNEUS POUR LE PICK-UP MUNICIPAL**
- 8. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME**
 - 8.1. ACTE NOTARIE POUR LE TERRAIN DE LA PATINOIRE**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. ACHAT D'UN REFRIGERATEUR COMMERCIAL POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.2. DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI POUR LE MANOIR MAUVIDE-GENEST**
- 10. CORRESPONDANCE**
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-150

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants au varia : Souffleur pour le Holder et Don pour le Club Optimiste. Le point varia demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2018-10-151

2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

2018-10-152

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 303 254.20\$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

5. ADMINISTRATION

5.1. TAXE D'ACCISE 2014-2018, PROGRAMMATION REVISEE

2018-10-153

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la

perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. MISE A JOUR DES DONNEES DE CAUCA

2018-10-154

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Chantal Daigle et il est résolu d'aviser la MRC de l'Île-d'Orléans ainsi que la centrale d'alarme CAUCA que désormais la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans fera ses propres modifications dans la liste des pompiers et des premiers répondants auprès de CAUCA, au lieu que ce soit effectué par la MRC de l'Île-d'Orléans.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

6.2. PREMIERS REpondants – FORMATION PR-3

2018-10-155

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent que quelques premiers répondants soient formés PR-3 afin de mieux interpréter certains symptômes lors des interventions et ainsi mieux guider les ambulanciers lors de leur arrivée ;

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu d'accepter la formation de 4 premiers répondants comme PR-3. Le coût est évalué à environ 1550\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2018-10-156

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1. DÉNEIGEMENT 2018-2019

M. Alain Létourneau et Mme Chantal Daigle informent qu'ils sont en conflit d'intérêts et qu'ils s'abstiennent de participer aux débats concernant l'item déneigement hiver 2018-2019.

CONSIDÉRANT la réception des soumissions jusqu'au 24 septembre à 16 h ;

Résultat de l'ouverture des soumissions

<u>Items à déneiger</u>	<u>Noms soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
A. CITERNE RODOLPHE BLOUIN (# 1)	Aucune soumission	----
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Maxime Létourneau	400\$
C. CITERNE FERNAND BLOUIN (ch. des Côtes, # 3)	Bernard Blouin	500\$
D. BORNE FONTAINE GABRIEL BLOUIN (# 6)	Ferme Clautal	470\$ + tx = 540.38\$
E. CITERNE RIVIÈRE BELLEFINE (# 7)	Ferme Clautal	320\$ + tx = 367.92\$
F. CHEMIN LAFLEUR	Maxime Létourneau	2050\$
G. CHEMIN DES ROSES : à partir du ch. Royal jusqu'au # civique 38	Maxime Létourneau	2150\$
H. ROUTE DU MITAN : du ch. Royal jusqu'au # civique 40	Maxime Létourneau	2150\$
I. RUE DE L'ÉGLISE : à partir du chemin Royal	Maxime Létourneau	590\$
J. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Maxime Létourneau	600\$
K. TAUX HORAIRE : BESOINS PONCTUELS		
Peigne à glace	Aucune soumission	----
Sablage	Aucune soumission	----
Déneigement	Aucune soumission	----
Déneigement route du Mitan au printemps	Aucune soumission	----

Attribution des contrats

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'attribuer les contrats de déneigement pour l'hiver 2018-2019 comme suit et de retourner en appel de soumissions pour les items A et K, dont l'ouverture des soumissions se fera le jeudi 1^{er} novembre à 16h :

<u>Items à déneiger</u>	<u>Nom entrepreneur</u>	<u>Montant</u>
-------------------------	-------------------------	----------------

A. CITERNE RODOLPHE BLOUIN (# 1)	Aucune soumission	----
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Maxime Létourneau	400\$
C. CITERNE FERNAND BLOUIN (ch. des Côtes, # 3)	Bernard Blouin	500\$
D. BORNE FONTAINE GABRIEL BLOUIN (# 6)	Ferme Clautal	470\$ + tx = 540.38\$
E. CITERNE RIVIÈRE BELLEFINE (# 7)	Ferme Clautal	320\$ + tx = 367.92\$
F. CHEMIN LAFLEUR	Maxime Létourneau	2050\$
G. CHEMIN DES ROSES : à partir du ch. Royal jusqu'au # civique 38	Maxime Létourneau	2150\$
H. ROUTE DU MITAN : du ch. Royal jusqu'au # civique 40	Maxime Létourneau	2150\$
I. RUE DE L'ÉGLISE : à partir du chemin Royal	Maxime Létourneau	590\$
J. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Maxime Létourneau	600\$
K. TAUX HORAIRE : BESOINS PONCTUELS		
Peigne à glace	Aucune soumission	----
Sablage	Aucune soumission	----
Déneigement	Aucune soumission	----
Déneigement route du Mitan au printemps	Aucune soumission	----

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7.2. FERMETURE ROUTE DU MITAN

2018-10-157

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu de fermer la route du Mitan pour la saison hivernale 2018-2019, du 1^{er} novembre 2018 jusqu'au 1^{er} mai 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

7.3. ACHAT DE PNEUS POUR LE PICK-UP MUNICIPAL

2018-10-158

Il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par M. Jean Lapointe et il est résolu d'autoriser l'achat de 4 pneus d'hiver Dunlop chez Technic-Auto RT, au montant de 1030\$, taxes incluses, posés et balancés.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

8. AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET URBANISME

8.1. ACTE NOTARIE POUR LE TERRAIN DE LA PATINOIRE

2018-10-159

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et La Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 12 février 2018, suite à la résolution adoptée par la Municipalité le 4 décembre 2017, numéro 2017-12-190;

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu :

QUE la municipalité acquiert de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision DEUX de la subdivision DEUX du lot originaire CENT VINGT-QUATRE (124-2-2) au cadastre de la paroisse de Saint-Jean, circonscription foncière de Québec.

Avec le bâtiment de la patinoire dessus construit situé au 4628, chemin Royal, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (Québec); avec circonstances et dépendances.

Que le prix d'achat au montant de CENT VINGT MILLE DOLLARS (120 000,00 \$) soit payable par la municipalité comme suit:

- une somme de vingt-quatre mille dollars (24 000,00 \$) payable comptant à la signature de l'acte de vente notarié. La municipalité s'engage à remettre au notaire, une TRAITE BANCAIRE, de vingt-quatre mille dollars (24 000,00 \$) à l'ordre de LISE DION, NOTAIRE EN FIDUCIE, au moins quatre (4) jours ouvrables avant la date de signature de l'acte de vente notarié, pour dépôt dans le compte en fiducie du notaire.

- quant au solde de prix de vente, soit la somme de QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS (96 000,00 \$), il sera payable par la municipalité par quatre (4) versements annuels, égaux et consécutifs, au montant de VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000,00 \$) chacun, le premier (1er) versement devant être effectué le même jour et mois que la date de signature de l'acte de vente de l'année 2019 et les autres consécutivement, le même jour et mois de chaque année, jusqu'à la date du même jour et mois de la date de la signature des présentes de l'année deux mille vingt-deux (2022); date à laquelle tout solde en capital, intérêts, frais et accessoires deviendra dû et exigible.

Le susdit solde de prix de vente portera intérêt au taux de quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) par année et ce, à compter de la date de la signature de l'acte de vente notarié, jusqu'au paiement final du prix de vente; lesdits intérêts devant être versés, en même temps que les susdits versements annuels et conformément à la cédule intervenue entre la municipalité et le vendeur, aux termes de la susdit entente-achat terrain et bâtiment signée le 12 février 2018.

QU'à la garantie du paiement du susdit solde de prix de vente, la municipalité consente en faveur de LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS, une clause résolutoire à l'acte de vente; aucune hypothèque immobilière ne sera consentie en faveur du vendeur, en garantie supplémentaire du paiement du solde de prix de vente.

QUE Me Lise DION, notaire soit mandatée pour procéder à la préparation, la rédaction et à la réception de cet acte de vente, conformément au contrat

de service et limitation de mandat et du projet d'acte de vente soumis à la présente assemblée et acceptés tel que rédigés.

QUE le Maire, Monsieur Jean-Claude POULIOT et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Ève BERGERON ou Andrée MARTIN-LAMBERT, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer ledit contrat de service avec limitation de mandat et l'acte de vente notarié ainsi que tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1. ACHAT D'UN REFRIGERATEUR COMMERCIAL POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

2018-10-160

Il est proposé par M. Jean Lapointe, appuyé par Mme Chantal Daigle et il est résolu d'accepter la proposition de Doyon Després pour l'achat d'un réfrigérateur avec une porte vitrée, 23 pieds cube, au coût de 1725\$, excluant les taxes, livraison incluse. Il remplacera le réfrigérateur deux portes de la salle municipale qui est désuet.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

9.2. DEMANDE D'UNE LETTRE D'APPUI POUR LE MANOIR MAUVIDE-GENEST

2018-10-161

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de la Seigneurie Mauvide-Genest fera une demande d'agrément au ministère de la Culture et des Communications afin d'obtenir le statut d'institution muséal agréé ;

CONSIDÉRANT QUE la Société a besoin d'une lettre d'appui de partenaires ;

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu de rédiger une lettre en ce sens pour la Société.

Adopté à la majorité des conseillers (ères) présent(e)s.

10. CORRESPONDANCE

11. VARIA

11.1. SOUFFLEUR POUR LE HOLDER

2018-10-162

Il est proposé par Mme Chantal Daigle, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu de se procurer un souffleur Bilodeau 44" pour le tracteur Holder auprès d'Agritex afin de procéder au déneigement des trottoirs. Le coût est de 5500\$, excluant les taxes et le transport, et sera payé par l'excédent de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

2018-10-163

11.2. DON POUR LE CLUB OPTIMISTE

Il est proposé par Mme Élisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'acheter 2 cartes pour le brunch organisé par le Club Optimiste, au coût de 25\$ chacun.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présent(e)s.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Élisabeth Leclerc, il est 20h51.

Le maire, M. Jean-Claude Pouliot, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal, sauf la résolution en varia.

M. Jean-Claude Pouliot, maire

Marie-Ève Bergeron
d.g. et sec.-trés.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 1^{er} octobre 2018; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 1^{er} octobre 2018.

Marie-Ève Bergeron, d.g. et sec.-trés.